



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 9 janvier 2017

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Rénovation du COSEC Pepito Ferretti - Demande de financement

L'an deux mille dix sept, le 9 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Madame Françoise VESPERINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Serena BATTESTINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Objet : Rénovation du COSEC Pepito Ferretti - Demande de financement

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la CAB ;

Vu la délibération du conseil de la CAB du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de politique sportive ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29 janvier 2016, modifiée le 21 juin 2016, qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des demandes de financements ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de développer sa politique sportive, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

Le projet de rénovation du COSEC Pepito Ferretti

APPROUVE

Le montant prévisionnel de dépenses de 3 382 800 € HT

APPROUVE

Le Plan de Financement (en HT) suivant :

FEDER (ITI) : 20 % soit 676 560 €

Etat (CNDS) : 18 % soit 608 904 €

FFF : 2% soit 67 656 €

CTC : 40% soit 1 353 120 €

CAB : 20 % soit 676 560 €

Bureau du 9 janvier 2017

Objet : Rénovation du COSEC Pepito Ferretti - Demande de financement

AUTORISE

Le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des financements

AUTORISE

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.